



NCA-ROUBA
SOCIETE PAR ACTIONS, AU CAPITAL DE 2.756.100.900,00 DINARS
ALGERIENS
SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONALE N°05 ZONE INDUSTRIELLE DE
ROUBA, WILAYA D'ALGER
RC : 99 B 0008627

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 13 AVRIL 2025



RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION (Nomination des membres du conseil d'administration) ;

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport conjoint de l'administrateur personne morale BIH ALGERIE et de l'administrateur M Slim OTHMANI, décide de nommer en qualité d'administrateurs les personnes suivantes, pour une durée de trois exercices qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2027 :

- Monsieur Cyril SEGONDS.
- Grégory CLERC.
- Monsieur Jean-Claude PALU.

lesquels administrateurs susmentionnés ont déjà fait savoir qu'ils acceptaient chacun ce mandat et qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer cette mission.

DEUXIÈME RÉOLUTION (Ratification des décisions des Assemblées Générales Ordinaires tenues antérieurement à la date du 13 AVRIL 2025) ;

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport conjoint de l'administrateur personne morale BIH ALGERIE et de l'administrateur M Slim OTHMANI, décide de ratifier les décisions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire au cours des trois derniers exercices, en particulier les décisions suivantes:

- Décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juin 2022 ;
- Décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 03 juillet 2023 ;
- Décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 juin 2024.

TROISIEME RÉOLUTION (*Pouvoirs pour formalités légales*) ;

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal aux fins d'accomplir toutes formalitésés de dépôt et de publicité.